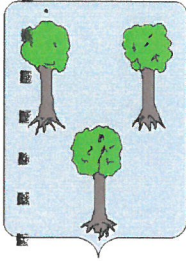


2020 - 007

République Française



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
14 février 2020

**Séance du 20/02/2020**

Membres en  
exercice :  
11

L'an deux mille vingt et le vingt février, à 17 heures 00, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
8

**Présents** : Jean Paul DEORSOLA, Victor RANCHIN, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Nancy BOHAIN, Christian MICHEL, Stéphane NICOLLET, Philippe SERRES

Votants :  
9

**Représentés** : Elisabeth COUTEL-MACHET

**Excusés** : Alain BREMOND, Maria-Anna BARISONE

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Christian MICHEL

### Délibération n°D\_2020\_006 Comptes de gestion 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les comptes de gestion de l'année 2019 pour les budgets ville et eau/assainissement de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :  
- **DECLARE** que les comptes de gestion 2019, des budgets ville et eau/assainissement n'appellent ni observations ni réserves.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-Paul DEORSOLA



RF
DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/02/2020
004:210401097-20200220-D_2020_006-DE